

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

JE GROS, J'ESPERE ET J'AIME

THOMAS CHAPPAIS, Avocat, Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Proprietaire

FRANCE

Paris, 4 mars 1884.

La séance de la Chambre, que présidait M. Brisson, remis de son indispotion de huit jours, a roulé entièrement hier sur la fameuse loi de l'enseignement primaire.

Après l'évêque d'Angers, M. de Mun a aussi présenté un amendement à la loi sur l'instruction primaire. M. de Mun demandait que, sans écarter l'intervention légitime de l'Etat, on laissât une certaine initiative aux pères de famille et à la commune.

Mgr Freppel, M. de Mun, d'autres orateurs de la droite, notamment M. de Mackau ont profité de cette discussion pour montrer combien, sur cette grave question de l'enseignement public, MM. Ferry, Paul Bert et leurs amis se sont contredits.

adversaires, c'est-à-dire en somme, contre la majorité des Français. Pour finir la séance d'hier, on a eu un petit incident à propos des grèves du Nord. M. Giard a demandé au gouvernement s'il acceptait définitivement sa demande d'interpellation pour jeudi.

Il faudrait tous les jours une correspondance ordinaire pour relater toutes les brigandages qui, depuis l'épanouissement de la République, s'accomplissent contre les églises en France. Les journaux catholiques ont inventé une rubrique spéciale pour ces attentats, tant ils sont devenus fréquents.

La triple alliance

L'opinion publique se préoccupe grandement du nouveau traité qui fait entrer la Russie dans l'alliance austro-prussienne. C'est, en effet, un des événements les plus graves qui se soient accomplis depuis longtemps dans le monde diplomatique.

le prélude d'une lutte par trop inégale où toutes les chances seraient contre nous!

Ce coup de théâtre produit une émotion d'autant plus vive qu'il était moins attendu. Il y a quelques mois à peine que la disposition des pièces sur l'échiquier européen était toute différente. Nos lecteurs n'ont pas ignoré les prodromes de rupture que l'on signalait entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, d'une part, et de l'autre, la Russie.

Il ne nous plaît pas de rien exagérer; nous ne voulons pas asséoir des conjectures sur des hypothèses. Le traité auquel nous faisons allusion ne nous est pas connu dans son texte à l'heure qu'il est, aucune des puissances contractantes ne l'a notifié aux autres gouvernements.

Il est bien certain que la Russie, sur l'assistance de laquelle plusieurs de nos politiciens faisaient fond, dans le cas d'une lutte avec l'Allemagne, nous fait complètement défaut; on doit également tenir pour assuré que, si quelque difficulté diplomatique venait à surgir entre nous et notre puissant voisin de l'autre côté des Vosges, la Russie ne nous viendrait pas en aide.

vieilles rancunes et causé l'ajournement d'ambitions séculaires. La Russie, minée par le nihilisme, ne peut voir qu'avec méfiance le radicalisme occidental.

Elle ne demanderait pas mieux, sans doute, que de se rapprocher d'une France conservatrice, même de se concerter avec elle pour assoier sur de meilleures bases l'équilibre européen; mais la France des Jules Ferry et des Waldeck-Rousseau doit lui inspirer, pour le moins, du dégoût.

LÉONCE DE LA RALLAYE.

La loi municipale

Le Sénat a repris en seconde délibération la loi municipale. Voterait-il autrement que la première fois? Aura-t-il égard aux doléances des catholiques? Cette loi nous affecte particulièrement. Elle touche aux intérêts les plus graves, aux droits les plus nécessaires du catholicisme.

Que l'on mesure le chemin parcouru depuis cinq ans, et l'on verra qu'il reste si peu à entreprendre contre les droits et les libertés du catholicisme, qu'encore quelques pas, et la séparation de l'Eglise et de l'Etat sera consommée par la rupture de tous les liens et de toutes les obligations qui unissaient la société civile et la société religieuse.

et imposés par l'autorité universitaire; projet d'exclusion des instituteurs religieux de toutes les écoles publiques; laïcisation des bureaux de bienfaisance et des établissements hospitaliers; promiscuité des cimetières; suppression des aumôniers des hôpitaux, des casernes et des écoles militaires; désorganisation de la magistrature en haine de la religion; modification du serment judiciaire à l'usage des athées; faveur accordée aux enterrements civils, déshonneur infligé aux funérailles chrétiennes et mépris jeté sur les cérémonies religieuses officielles par la consignation des troupes à la porte des églises; confiscation des traitements ecclésiastiques et spoliation du clergé autorisée par le conseil d'Etat; voilà, depuis cinq ans, les œuvres de la république. N'en est-ce pas assez contre la religion? La nouvelle loi municipale que le Sénat est appelé à sanctionner complète cette série de mesures iniques et haineuses perfidement combinées par la politique opportuniste.

A deux égards, les dispositions de la nouvelle loi organique municipale présentent un caractère plus exorbitant qu'aucune des lois précédentes. D'abord, la loi se place en dehors du Concordat pour régler à nouveau les rapports des églises et des communes, elle modifie complètement l'état de choses organisé, en vertu du traité, pour assurer le libre exercice de la religion, le fonctionnement régulier du culte et des institutions catholiques.

La nouvelle loi municipale détruit tout cela. Les églises sont placées sous la dépendance des maires, les clefs leur en sont livrées, les cloches sont mises à leur discrétion; les communes n'ont plus aucune obligation envers les curés et les fabriques, elles peuvent reprendre les immeubles affectés à des usages religieux, et les fabriques privées de leur principal revenu sont réduites à pourvoir elles-mêmes au logement, à l'entretien des curés et des vicaires, à tous les frais du culte.

Saint-Siège a conclu avec le gouvernement français sont toutes changées par la loi municipale. Le Concordat supposait une Eglise vivante, complète, libre; avec le nouveau régime il n'y a plus qu'une Eglise précaire, mutilée dépendante.

Sous un autre rapport, la loi municipale surpasse en gravité les mesures antérieures prises contre la religion. Jusqu'ici la persécution, qui s'est attaquée tour à tour aux congrégations religieuses, à l'enseignement chrétien, aux manifestations du culte, aux écoles, aux hôpitaux et aux cimetières, s'était arrêtée à la porte des églises; avec la nouvelle loi elle y entre. C'est un empiètement direct, manifeste, de l'Etat sur l'Eglise; c'est l'intrusion du pouvoir civil dans le sanctuaire, la subordination du spirituel au laïque.

Quel sens donne-t-on donc au Concordat, s'il n'a pas la vertu de protéger au moins le lieu saint, d'assurer l'église au culte, d'y sauvegarder l'autorité du prêtre, les choses sacrées, le sacrement de l'eucharistie lui-même? Il n'existe plus, si tout cela est livré à la merci du pouvoir civil et des haines antireligieuses; il n'a plus d'objet, si le temple et le culte ne sont même plus préservés par ses dispositions tutélaires. En droit donc, la loi municipale accorde le Concordat, comme elle viole le droit canonique; en fait, elle réalise la séparation de l'Eglise et de l'Etat sur le terrain communal. Le Sénat la votera-t-il? ARTHUR LOTI.

L'Australie possède un système de chemin de fer très développé et de nombreuses lignes en construction, ainsi que 50 000 milles de lignes télégraphiques. Les voies sont exploitées par les gouvernements des diverses colonies et laissent un surplus considérable après déduction faite des frais d'exploitation.

D'après une lettre émanant du Pacifique Canadien, ce chemin de fer a transporté au Manitoba, pendant l'année 1883, 61,426 passagers, et du Manitoba, en dehors de la Province, 22,458. Sur ce dernier nombre, 2,400 voyageurs étaient des hommes employés par la compagnie, qui s'en retournaient chez eux, aux Etats-Unis et 2,200 étaient des ouvriers anglais, arrivés dans la Province en 1882.

Feuilleton du COURRIER DU CANADA 27 Mars 1884—No 6

LE DRAME

CHAMPS ELYSEES

—Je crois bien que c'est fini, se dit-il... au bout de fossé la culbute. Quel dommage! Paris est une ville unique au monde, où il suffit d'une heure de chance pour se remettre à flot. J'en ai vu mille exemples. Le difficile est de pouvoir attendre... attendre deux ou trois jours... Le temps de voir venir les événements.

me refusera pas crédit... à cause de l'enfant. Et mentalement il ajouta: —C'est ingénieux... mais peu efficace. La mère va défendre comme une lionne l'acajou de monsieur son fils. Présentant une vive opposition, Philibert jeta un coup d'œil furtif sur la malade.

A la grande surprise de Philibert, elle garda un profond silence. —Marque le carambolage! L'effet de la bille a été bon, murmura-t-il en dissimulant son contentement. Quelle chance! son contentement! Je n'osais l'espérer. Il se dépêcha de démonter le bois du lit pour pouvoir l'emporter plus facilement, et il en déposa les morceaux hors de la chambre, dans la crainte que sa femme ne s'avisât de soulever les objections.

à bientôt! Je reviendrai dès que j'aurai quelque chose d'heureux à annoncer. Il s'éloigna. —Hélas! murmura la malade, il ne s'informe même où est son fils! Quelques instants après, un prêtre entra. Madame Rambaud le salua d'un long regard. —Venez, monsieur l'abbé, venez! J'ai tant de choses à vous dire! s'écria-t-elle en essayant de coordonner les pensées qui se pressaient en foule sur ses lèvres.

Rambaud! vous n'avez besoin de rien, pour le moment? —Non, merci. —Je reviendrai. Bonjour, monsieur l'abbé. La jeune ouvrière disparut. Le prêtre et la malade restèrent seuls. IV L'abbé Michelin était jeune, et il apportait une infatigable ardeur au soulagement des misères humaines. Vicaire de Saint-Etienne-du-Mont, au centre d'un quartier où elles sont nombreuses, il passait tout le temps que ses fonctions sacerdotales lui laissaient de libre, à les rechercher et à les adoucir.

profondément l'abbé Michelin, les uns parce qu'il était prêtre, les autres parce qu'ils voyaient surtout en lui un homme charitable. Madame Rambaud, restée seule avec lui, le regarda quelque temps en silence, comme si la présence d'un des représentants de Dieu sur la terre eût seule suffi pour répandre dans l'âme de la malade l'apaisement et l'oubli de ses peines. Puis, s'attachant à ce recueillement: —Que disais-je? reprit-elle. Ah! oui, je suis... Je vous demandais si Dieu me pardonnera d'avoir confié mon fils à madame Lavernède, sans lui avouer que Julien a encore son père. L'abbé Michelin se mit à réfléchir avant de répondre. —Un père est toujours un père, dit-il ensuite. Quels motifs avez-vous de renier votre mari? Quels motifs avez-vous de séparer entièrement son existence de celle de son enfant? —Quels motifs? s'écria madame Rambaud avec force. Je veux que mon enfant vive! Loïn de son père, il vivra. Près de son père, il mourra. C'est là un motif valable, je crois. Une mère ne peut pas condamner son enfant à mourir. Le regard de la malade flamboyait. Le prêtre lui dit avec douceur: (A suivre)

SOMMAIRE

France. La triple alliance. La loi municipale. FAMILIERS.—Le Drame des Champs Elysées. Les élections. «Nouvelles Soirées Canadiennes» Les licences. Echos de la Capitale. Correspondance. Deux nouveaux conseillers législatifs. Un mémorandum. Une nouvelle boîte de scrutin. Résumé des dépêches. Petites nouvelles.

ANNONCES NOUVELLES

Institut Canadien. Le Tiers-Ordre de Saint-François. La Banque Nationale.—P. Lafrance. Soumissions.—Jos. Oct. Faucher, ptre. Bazar de S. Jean-Baptiste de Québec. Bazar annuel.—Louis Lessard. Société de Construction Permanente de Québec.—F. Gourdeau. Cour Supérieure.—F. X. Langevin. Ligne Allan. [voir 4ème page.]

CANADA QUEBEC, 27 MARS 1884

LES ELECTIONS

Voici le résultat des élections qui ont eu lieu hier dans les quatre comtés suivants :

A Trois-Rivières, M. Turcotte l'a emporté sur son concurrent M. Dumoulin, par une majorité de 185 voix.

M. Malhiot s'était retiré de la lutte, la veille.

A Deux Montagnes, M. Beauchamp, conservateur, a été élu par 173 voix.

A Jacques-Cartier, le candidat de M. Laflamme, M. Boyer a été élu par 134 voix de majorité.

C'est un rude camouflet à M. Mercier.

A Chateauguay, M. Robidoux est élu par environ 100 voix de majorité.

Nous perdons Trois-Rivières et Jacques-Cartier. Dans ces deux circonscriptions électorales, il y avait double candidature du côté conservateur. C'est ce qui a causé la défaite. Il est vrai qu'à Jacques-Cartier, il s'était produit quelque chose comme un second candidat libéral.

M. Descauries marchait au poll sous la bannière de M. Mercier. Mais en réalité, il n'y a pas eu division sérieuse du vote libéral. MM. Thiabaud et Laflamme ont triomphé de M. Mercier, et chose singulière, le chef de l'opposition victorieuse, est le seul de son parti qui n'ait pas le droit de se réjouir de la victoire.

Il arrive à Québec, pour le début de la session, battu, tandis que ses amis (?) triomphent.

Nous dirons peu de choses de l'élection de M. Turcotte. Il est inutile de récriminer contre les électeurs de Trois-Rivières. Ils ont voulu être représentés par M. Turcotte. Ils ont ce qu'ils ont voulu.

«Nouvelles Soirées Canadiennes»

Nous accusons réception du numéro de mars des Nouvelles Soirées Canadiennes. Voici le sommaire de la livraison :

- I. Le Retour de la pêche [poésie] Nap. Legendre II. La Vendée..... Benj. Sulte III. L'Acadie..... Frédéric Gerbié IV. L'Isle aux Diables..... V. L'Isle aux Diables..... VIII. Spes ultima..... IX. Saults..... Louis H. Taché V. L'amitié [Poésie]..... Ernest Marceau VI. Les Vieux Créoles [G.W. Cable]..... Fréchet

Les Nouvelles Soirées Canadiennes commencent leur troisième année d'existence. Notre ami, M. Louis H. Taché, secrétaire privé de l'honorable M. Chapleau, qui est le fondateur et le directeur de cette élégante et intéressante revue, lui a donné, au début de l'année 1884, une impulsion nouvelle. Nous reproduisons ici l'appel qu'il a fait au public, en lui présentant le premier numéro du troisième volume de sa revue :

« Il y a deux ans, nous entreprenions la publication des Nouvelles Soirées. L'idée qui présidait à cette fondation était de ressusciter ces recueils de littérature nationale, parus vers 1850 et 1860, qui laisseraient dans le public canadien-français un si doux souvenir, et tant de regrets à leur disparition.

Le Répertoire National, les Soirées Canadiennes, le Foyer Canadien commencèrent une œuvre à la fois inté-

ressante et nécessaire que l'avenir devait continuer.

« Après vingt ans d'intervalles, les Nouvelles Soirées Canadiennes ont repris le travail du passé, dans la publication de nos vieilles légendes, de ces récits des anciens jours et de ces contes du foyer qui sont le charme de nos traditions populaires.

« Aujourd'hui, notre revue est la seule, en Canada, qui ne publie que des matières originales et exclusivement canadiennes, par l'auteur ou par le sujet.

« Maintenant, après avoir assuré la publication à venir des Nouvelles Soirées, nous venons ajouter au but déjà proposé, un autre but non moins patriotique. Nous voulons, avec le concours de nos compatriotes, donner de l'extension à notre revue, et consacrer une part des profits que nous pourrions réaliser, à aider l'apôtre canadien de la colonisation, le Révérend Père Labelle, tandis que l'autre part sera appliquée à la Rédaction que nous désirons rendre de plus en plus intéressante.

« Dans ce but, nous faisons appel à tous nos compatriotes.

Certes voilà un beau programme ; nous souhaitons à M. Taché de le réaliser entièrement et de voir ses Nouvelles Soirées progresser de plus en plus.

Les licences

Nous reproduisons avec plaisir un très bon article publié par la Minerve sous ce titre : Les licences. Cet écrit renferme d'excellentes considérations sur la question elle-même et sur la portée du vote que la Chambre des Communes a été appelée, récemment à donner sur ce sujet.

« Quelques-uns de nos confrères interprètent le vote donné par la Chambre des Communes sur la question des licences comme une nouvelle atteinte aux droits provinciaux. Cette interprétation ne nous paraît ni juste, ni rationnelle.

« La question à décider ne portait pas sur la constitutionnalité même de la loi. Il s'agissait de décider s'il était opportun ou non, en face des jugements contradictoires du Conseil Privé, de soumettre la question, d'une façon définitive et complète, à ce tribunal. Comme il règne des doutes sur la portée des jugements rendus jusqu'à présent, la majorité de la députation a cru qu'il valait mieux obtenir une décision concluante sur la constitutionnalité même de la loi passée l'an dernier par le parlement fédéral. Et parmi cette majorité se trouvent beaucoup d'hommes profondément dévoués aux intérêts provinciaux et qui, sous aucun prétexte, ne voudraient y porter atteinte.

« Cinq de nos amis se sont séparés du gouvernement sur cette question. Nous respectons les motifs qui les ont inspirés, sachant combien il en coûte de rompre avec le gros du parti en pareil cas. La seule signification que l'on peut attacher à leur vote est que les députés de notre province sont à juste titre fort chatouilleux sur tout ce qui peut toucher de près ou de loin à notre autonomie provinciale, et qu'aucun lien de parti, si puissant qu'il soit, ne saurait, à un moment donné, les empêcher de montrer que cette considération prime toutes les autres. Il y a là une leçon dont tout homme politique clairvoyant ne saurait manquer de tirer parti.

« La décision rendue par le Conseil Privé dans la cause de Hodge vs La Reine a été accueillie avec une vive satisfaction par tous les défenseurs des droits provinciaux. Affectée-elle cependant, autant que nous le croyons, la constitutionnalité de la loi fédérale ? Voilà le point sur lequel diffèrent les juristes.

« Si cette décision a toute la portée que nous lui attribuons, nous n'avons guère à craindre un nouveau jugement. S'il en est autrement, il est désirable que l'on sache une bonne fois, qu'il y a un gouvernement fédéral ou du gouvernement local, à juridiction en pareille matière. Cette juridiction est-elle exclusive ou concurrente ? C'est ce qu'il faudrait encore établir nettement. Voilà le point de vue auquel est placée la majorité des députés conservateurs de la province. En attendant ce jugement définitif, la loi fédérale est virtuellement suspendue, puisqu'il ne pourra être recouru à aucune des pénalités qu'elle impose aux contrevenants.

« Ce qui a été décidé est évidemment un compromis. En politique, il n'est pas toujours possible d'obtenir à l'instant tout ce que l'on réclame, et ceux qui savent attendre sont souvent ceux qui finissent par avoir raison. Savoir attendre n'est manquer ni de loyauté, ni de patriotisme ou de fermeté. Nous en avons eu la preuve dans l'affaire Letellier, alors que le renvoi de cette question au gouvernement impérial, tout en retardant la solution que nous réclamions—et nous étions parmi les plus ardents—à eu pour effet de consacrer le principe de la responsabilité ministérielle d'une façon solennelle et désormais sans conteste.

« Au cas où cette décision nous serait adverse, nous sommes bien de l'avis qu'une révision de la constitution s'imposerait à l'attention publique. A tout prix il nous faut maintenir l'autonomie provinciale, et cette autonomie ne peut exister qu'autant que les provinces auront des pouvoirs et des revenus suffi-

sants pour que notre organisation politique soit véritablement une Confédération de provinces, et non une union législative déguisée.

« C'est justement parce que cette autonomie nous est chère que nous devons toucher à la constitution le moins possible ; nous ne devons même y toucher que dans les cas de force majeure, après avoir épuisé toutes les autres ressources à notre disposition. Voilà pourquoi, tout en regrettant les complications qui surgissent de ce conflit de juridiction, nous croyons qu'il vaut mieux attendre un arrêt définitif du Conseil Privé avant de prendre la détermination qui sera commandée par les circonstances.

Deux nouveaux conseillers législatifs

Les deux vacances que la mort des honorables messieurs Dostaler et Proulx avait créées au Conseil Législatif, ont été remplies hier. L'honorable M. Masson a été nommé conseiller pour la division de La Naudière, et Monsieur F.-X.-O. Méthot, conseiller pour celle de La Vallière.

Nous croyons que ces nominations seront accueillies avec satisfaction par le Conseil lui-même et par l'opinion publique. Le choix que le gouvernement a fait de l'honorable M. Masson, nous paraît surtout excellent. Le prestige du nouveau conseiller pour La Naudière, sa popularité, la haute position qu'il a déjà occupée dans notre monde politique, sa valeur personnelle, ne peuvent que faire honneur au corps dont il est appelé à faire partie. C'est avec des hommes comme M. Masson qu'on fortifiera nos chambres hautes.

Comme les honorables messieurs De Boucherville et Ferrier, le nouveau conseiller est à la fois membre du Sénat et du Conseil Législatif. Nous ne voyons pas que, jusqu'à présent, ce cumul de fonctions législatives ait offert de graves inconvénients. Et, s'il y en avait, ce serait certainement dans un cas comme le cas actuel qu'on serait justifiable de passer outre.

ECHOS DE LA CAPITALE

M. White [Cardwell] demande d'accorder un salaire de \$2 000 par année aux sténographes de la Chambre.

Sir Hector et M. Amyot disent qu'il faut bien rétribuer les traducteurs et tous deux énumèrent les qualités de ces employés.

M. Blako demande si le gouvernement a eu connaissance d'un cablegramme daté du 17 courant, signé par J. Temple, qui se plaint qu'une pression ne peut être exercée sur le gouvernement.

Sir Charles Tupper déclare que le gouvernement n'a eu aucune connaissance et qu'aucune considération d'élection n'influencera le gouvernement.

La question de la prohibition totale et absolue de la fabrication et de l'importation des liqueurs alcooliques pour le Canada est ramenée devant la Chambre.

Cette résolution de M. Foster soulève un débat animé.

M. White, de Cardwell, propose en amendement que les mots suivants soient ajoutés à la motion Foster : « Que cette Chambre appuiera cette législation en autant qu'il sera en son pouvoir de le faire, quand l'opinion publique sera suffisamment préparée à accepter une mesure aussi restrictive. »

Cette amendement est adopté par 122 voix contre 40.

CORRESPONDANCE

Comté de Gaspé, 10 mars 1884. M. le Rédacteur,

Aujourd'hui, M. L. G. Joncas, qui a, l'été dernier, représenté si dignement la Province de Québec à l'exposition des pêcheurs de la paroisse de la Grande Rivière, a donné, dans la salle publique de cette paroisse, une lecture à laquelle j'ai eu le plaisir d'assister.

M. Joncas a parlé sur les pêcheurs du monde entier, comparant les systèmes employés ailleurs à ceux en usage dans notre district.

Le sujet était vaste, mais M. Joncas était là sur son terrain, et il a su intéresser vivement son auditoire tout en l'instruisant.

Il nous a dit tout l'intérêt que portaient les hommes publics européens au développement de leurs pêcheries ; les dépenses énormes que l'on faisait

pour leur exploitation, les encouragements donnés aux pêcheurs, les améliorations continuelles apportées dans le mode de pêche, afin de rendre plus productif le travail du pêcheur le soin donné à la construction des bateaux, le système d'engagement, la manière dont on préparait le poisson, etc., etc.

Le lecteur a aussi signalé les remèdes pratiques à apporter à notre système d'exploitation, si nous voulons faire la concurrence sur les marchés étrangers avec la Norvège, Terre-Neuve et autres pays, recommandant fortement d'encourager l'établissement de fabriques de guano, de filets et autres engins de pêche, ainsi que cela se fait dans tous les pays possédant des pêcheries maritimes un peu importantes. Il a parlé de la richesse de nos pêcheries maritimes, de l'étendue et de la valeur de notre commerce de poisson, des marchés où on exporte nos produits et de la nécessité pour nous d'exploiter sur une large échelle cette mine que la Providence a mise à notre portée.

Unissons-nous, a dit M. Joncas, pour demander à nos Gouvernements, par l'intermédiaire de nos députés, de consacrer tous les ans certaines sommes au développement de nos pêcheries, à la construction de havres pour nos bateaux que nous pourrions alors agrandir, etc. etc.

Des lectures dans le genre de celle que je viens d'entendre et faites par des hommes aussi compétents que M. Joncas en matière de pêcheries, ne pourraient manquer de faire un grand bien à nos pêcheurs en leur suggérant plusieurs moyens pratiques d'améliorer leur système de pêche, et nous espérons que les occupations de ce monsieur lui permettront de renouveler dans d'autres parties de la Gaspésie ce qu'il vient de faire à la Grande Rivière.

J. X. L.

In memoriam

Dimanche soir, le 16 du courant, s'éteignait, dans la fleur de l'âge, un de nos confrères de classe, Joseph Drolet, élève du Collège Montmagny. Il était orphelin de père. Il a quitté cette terre après avoir reçu tous les secours que l'Eglise peut prodiguer à ses enfants.

Il y a à peine quinze jours, il était joyeux, vigoureux, plein de vie ; mais, ayant commis une petite imprudence, il fut atteint d'une pleurésie qui, après l'avoir fait souffrir une huitaine de jours, l'a conduit au tombeau. Puisse son glorieux patron, St-Joseph, lui ouvrir les portes de la cité céleste, le ciel.

Joseph Drolet a laissé un grand vide dans nos rangs ; car il était pieux, modeste, soumis, gai et récréatif. Son absence se fera sentir partout : en classe, parce qu'il était studieux et prompt au travail ; en récréation, parce qu'on l'entendait toujours par-dessus les autres dans les concours de gaité. Mais Dieu l'a voulu ainsi et disons comme le saint homme Job : « Que son saint nom soit béni. »

Collège Montmagny, 19 mars 1884. Un confrère

Résumé des dépêches

EUROPE

ANGLETERRE

Londres, 26 mars 1884.

Le vaisseau l'Alert a été choisi pour la prochaine exploration au pôle nord. Ce choix a été l'occasion d'une fête brillante.

Amérique

ETATS-UNIS

San-Francisco, 26 mars 1884.

Il y a eu hier un violent tremblement de terre.

Baltimore, 26 mars 1884.

Mgr Gibbon a publié, une lettre pastorale dans laquelle il exprime l'opinion que le gouvernement américain devrait intervenir auprès du gouvernement italien pour empêcher la confiscation du collège américain à Rome.

Washington, 26 mars 1884.

M. Sargent, ambassadeur américain à Berlin, a été transféré à l'ambassade de Saint-Petersbourg. Ce changement a causé une grande surprise dans le monde politique à Washington.

AFRIQUE

SOUDAN

Il y a eu plusieurs escarmouches entre les anglais et les rebelles. La chaleur incommode beaucoup les troupes anglaises.

Depuis la mise en vigueur, aux Etats-Unis, du tarif postal de 2c le nombre des cartes-postales employées a considérablement diminué. Pendant les huit derniers mois, il n'a été vendu 256,552,750 cartes-postales, contre 260,226,250 pendant la période correspondante de l'année.

Nouvelle boîte de scrutin

Il s'agit d'un appareil à voter, d'une nouvelle boîte à scrutin. M. Ernest Myrand, de Québec en est l'inventeur et la Chambre des Communes a nommé un comité spécial, présidé par M. A. Ouimet, pour en discuter le mérite. En voici la description :

La boîte dont il s'agit est divisée en quatre compartiments destinés chacun à recevoir les bulletins [billets] donnés aux candidats. Le dessus de chacun de ces compartiments se compose d'une trappe triangulaire inclinée. Vues au repos, ces quatre trappes triangulaires, abaissées les unes vers les autres de manière à ce que leurs pointes convergent au centre précis de la boîte, présentent la figure d'une pyramide à quatre faces, laquelle serait renversée et se maintiendrait immobile sur sa pointe.

Chaque trappe est mue de bas en haut par le moyen de ficelles sortant de la boîte par un seul de ses côtés.

La boîte est placée sur une table, le long de la cloison qui divise en deux chambres le bureau de votation. Elle demeure toujours sous le regard de l'officier-rapporteur et des représentants des candidats. Les fils moteurs des trappes passent à travers la cloison qui s'épare les deux chambres et demeurent dans l'appartement où seul le votant ira pour voter. Au-dessus de chaque fil conducteur sont marqués le nom du candidat et le numéro du compartiment.

Il suffit de tirer sur le fil conducteur pour voter. La bille étant placée sur les pointes des trappes, au centre précis de la boîte, elle tombe nécessairement dans le compartiment dont la trappe se lève. La trappe ainsi mise en mouvement est ramenée à sa position première par le seul effet de sa pesanteur.

De l'avis, de l'inventeur, l'adoption de ce nouveau mode aurait pour résultats immédiats :

- 1. La simplification dans le procédé de votation ; 2. L'homogénéité des bulletins de votation ; 3. La disparition des signes conventionnels sur les bulletins ; 4. Le secret absolu du vote ; 5. L'impossibilité de la perte du vote ; 6. L'inutilité des décomptes judiciaires à l'avenir.

Il nous reste à ajouter que MM. les juges Stuart, Casault, Angers et nombre d'autres ont recommandé l'adoption de ce nouveau procédé de votation.

La Minerve.

Petites nouvelles

LA RETRAITE DES HOMMES.—C'est le Rév. Père Thro, S. J., qui sera le prédicateur de la retraite des hommes. Les exercices commenceront dimanche prochain à la congrégation de la Haute-Ville.

LA LÉGISLATURE LOCALE.—C'est après midi à lieu l'ouverture de la 3e session du 5e parlement de la législature provinciale.

La lecture du discours du trône n'aura lieu que demain. L'orateur du Conseil, quand les membres sont réunis à la Salle du Conseil, annonce que Son Honneur ne déclarera aux députés pourquoi il les a convoqués en session que quand ils se seront élus un orateur. On retourne alors à la chambre des députés où a lieu l'élection.

Le candidat du gouvernement est l'honorable M. Wurtele.

Les députés suivants étaient inscrits ce matin au Mountain Hill House :—Wm Duckett, Coteau Landing ; J. Marion, St-Paul l'Ermitte ; E. Poulin, Ste-Marie ; J. Fregeau, Lawrenceville ; H. E. Demers, Henryville ; F. Y. Paradis, Napierville ; Ant Cassavant, St-Dominique ; C. Bergevin, Beauharnois ; Abraham Bernard ; Léon Leduc, Sorel ; C. A. E. Gagnon, Rivière Ouelle ; E. St-Hilaire, Lac St-Jean, sont arrivés hier soir : les honorables conseiller législatifs Dionne, Gérin, Woods, Perrier, Champagne et Archambault ainsi que MM. l'honorable marchand, Caron, Routhier, Asselin, Duhamel, Nantel, Stephens, Désautniers, Robillard qui sont au St-Louis ou au Russell.

MM. Sawyer, Thorton et Picard sont à l'Hôtel Henchey, rue Ste-Anne.

CONSEILLER LÉGISLATIF.—Une dépêche venue hier de Montréal, dit :

M. Méthot, M. P. pour le comté de Nicolet, a abandonné son mandat pour la charge de conseiller législatif à Québec, en remplacement de feu l'honorable Proulx.

M. Athanase Gaudet se présentera comme candidat conservateur pour remplacer M. Méthot.

LE PONT.—Le pont est dans un état vraiment déplorable. Les chemins sont presque impraticables.

Mardi, un cheval a enfoncé dans un trou d'eau et en se débattant a cassé les timons de la carriole.

Les bateaux passeurs ont allumés leurs fournaies et se tiennent prêts à tout événement.

Nous croyons qu'il vaudrait mieux ne pas attendre, pour libérer le cours du fleuve, que l'on ait quelque accident à enregistrer.

LES RUES.—Tout serait pour le pis dans les rues, si nous ne voyons disparaître assez promptement la neige des trottoirs. L'élément qui domine, c'est l'eau. On en voit de larges mares à maints endroits au coin des rues etc. Et nous avons pu constater hier après-midi, une chute qui a eu pour effet de faire prendre à un jeune lion un bain froid.

Nous aimerions que l'on prit des mesures pour favoriser l'écoulement de cette eau.

DOUBLE FLEUVE.—L'eau a complètement envahi la neige qui recouvre le pont. La surface au lieu d'être blanche est légèrement foncée, on dirait un double lit du fleuve.

APPAREIL DE SAUVETAGE.—M. Blakiston a été invité à faire aujourd'hui à 2 heures p. m. l'essai de son appareil de sauvetage, Spencer Patent fire Escape, à l'Hospice des sœurs de la charité de cette ville.

ACCIDENT.—Mardi une femme d'une quarantaine d'années, madame Bornaïs, en sortant de sa résidence, rue du Prince-Edouard à St-Roch, a glissé sur le trottoir, et s'est cassé une jambe.

M. le Dr. Samson lui a clissé le membre fracturé et a obtenu le transfert de la malade à l'Hôtel-Dieu.

PUNITION.—On dit que deux conducteurs de la section est de l'Intercolonial ont été suspendus de leurs fonctions, pour avoir laissé voyager gratuitement une dame qui venait de Montréal et se rendait à Halifax, où demeure son mari.

—Voulez-vous avoir de l'appétit, de l'embonpoint, des couleurs, de la force et de la vigueur, prenez la Salspareille d'Ayer.

BÉNÉDICTION D'UNE STATUE.—On a procédé dimanche soir, à l'église de la Congrégation de St-Roch, à la bénédiction d'une superbe statue de St-Joseph.

M. le curé de St-Roch officiait assisté de MM. les abbés Sexton et Déziel.

On remarquait au cheur le R. P. Désy ainsi que M. l'abbé D. Gosselin, desservant de la Congrégation et M. l'abbé Pampalon, de la curé de St-Roch.

M. l'abbé Bruchési a prononcé le sermon.

La nouvelle statue sera placée sur un nouvel autel que l'on se propose d'ériger à la Congrégation et qui sera consacré à St-Joseph.

Cette statue est un cadeau de deux généreux citoyens : les MM. Vallières, meubliers, sur la rue St-Joseph.

ABURATION.—Dimanche après-midi, à 3 heures, à Hochelaga, M. John Radakich, forgeron, âgé de 50 ans a abjuré le protestantisme et a été baptisé dans la religion catholique. M. le curé Adam, était parrain, la marraine était Mme Adam, mère du curé. M. Lonergan, curé de Ste-Brigitte et ancien curé d'Hochelaga officiait.

L'église était remplie de fidèles heureux d'assister à cette imposante cérémonie.

PARADE.—Dimanche prochain les volontaires du 9ème bataillon des voltigeurs se réuniront à 8.30 a. m. à la salle de l'exercice, Grande Allée. De là ils se rendront, musique en tête, à la chapelle du Petit Séminaire où ils entendront une messe, puis, si les chemins le permettent, ils feront une marche de parade par les rues la Fabrique, du Palais, St-Nicolas, St-Paul, St-Joseph, de la Conronne, St-Augustin, St-Jean, St-Eustache, jusqu'au Drill shed.

DÉBACLE.—Les dépêches de Toronto nous parlent de débâcles sur la Rivière Noire.

Ou s'est servi de la dynamite en un endroit pour libérer le cours de la rivière : la glace menaçait d'emporter le pont.

DÉCÉDÉ.—Hier, le 26 courant M. Walter Frank Darlington, fils de M. Darlington, [tailleur de la rue du Port, à l'âge de 29 ans.

Il a succombé à la pulmonie.

ONGUENT ET PILULES HOLLOWAY.—Les Pains et bon état.—A moins que le sang ne soit purifié des matières impures qui y entrent, pendant qu'il circule dans la poitrine, les poumons les plus vigoureux seront souvent incommodes et une maladie de poitrine s'en suivra infailliblement. Les remèdes Holloway exercent le plus salutaire pouvoir, en nettoyant les bronches, en chassant le mucus accumulé et en dépurant le sang. Quand on ressent quelque congestion à

la poitrine, des points de côté, ou de fortes douleurs pectorales, il faut se bien frictionner avec l'onguent Holloway, sur le siège de la souffrance qui bientôt disparaît et les plus graves conséquences seront certainement prévenues.

SPIROMÈTRE

Plusieurs médecins et chirurgiens des armées française et anglaise se sont associés avec M. Souvielle, de Paris, ex-chirurgien de l'armée française, pour l'assister dans son institut si bien connu pour le traitement des maladies de la gorge et des poumons.

Pendant une visite, dernièrement, en France, le docteur a été visité par un nombre d'éminents professeurs des principales facultés d'Europe, désirant essayer son traitement spirométrial pour les maladies chroniques connues sous les noms de catarrhe, bronchite, asthme, pour les maladies de la gorge et des poumons, et ils sont convaincus qu'avec le traitement par le spiromètre ces terribles maladies ne sont plus à craindre et pas même la consommation, à moins que la maladie ne soit dans les dernières phases.

Ses nombreux essais à Prague, à Paris et dans les principaux hôpitaux de l'Europe lui donnent une expérience à graver les maladies de la gorge, des poumons ou des bronches. Ces maladies prennent le plus souvent la forme d'un catarrhe nasal qui, négligé, accomplit silencieusement mais avec promptitude son action sur la membrane muqueuse du gosier, qu'il dépouille de son enveloppe, laissant ainsi cette surface inflammée constamment exposée aux influences irritantes tant locales qu'atmosphériques.

A mesure que la maladie fait de progrès la matière délétère qui sort constamment de la surface enflammée pendant le sommeil descend dans les tubes bronchiques; la partie supérieure des poumons est atteinte insensiblement et alors commence la plus terrible des maladies la consommation.

Pourquoi les traitements employés jusqu'à présent sont-ils impuissants à guérir ces terribles maladies? Parce que les remèdes appliqués à l'extérieur ou introduits dans l'estomac ne font que déranger la digestion et aggraver la maladie.

Les demandes extraordinaires pour le spiromètre du Dr Souvielle en France et en Angleterre lui firent croire que son succès ne serait pas moindre en Amérique.

En effet tout le monde intelligent de la Puissance du Canada sait très bien que des milliers de nos compatriotes ont été guéris par lui et un grand nombre dont les cas étaient prononcés inguérissables par nos meilleurs médecins.

L'annonce est un moyen légitime mis à la disposition d'un peuple éclairé pour faire connaître au monde entier ses découvertes et ses besoins. Tout le monde intelligent admet le moyen des annonces comme nécessaire que possède rarement un homme de son âge.

Les personnes qui ne peuvent pas visiter les bureaux pourront être traitées par lettres adressées à M. Souvielle, ex-chirurgien de l'armée française, 13, Philippe St., Montréal, 173, Church street, Toronto, 106, Alexander street, Winnipeg, Bureaux pour le Canada.

Le climat particulier de ce pays, où le froid continue pendant plusieurs mois est particulièrement disposé pour aux progrès de la civilisation et des affaires.

Les médecins et les malades sont invités à consulter les chirurgiens qui feraient l'essai de l'instrument gratis aux instituts.

Québec, 16 août 1883-1 an 493

Repos et confort pour les malades

LA PANACÉE DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égal pour guérir les douleurs internes et externes. Elle guérit les douleurs dans le côté, le dos ou les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, le mal de reins etc., etc. Elle purifiera le sang promptement car son action est puissante. La panacée domestique de Brown, est reconnue comme le meilleur remède, possédant double force d'aucun autre élixir ou liniment dans le monde et devrait se trouver dans toutes les familles afin de l'avoir sous la main en tout temps, car c'est le meilleur remède dans le monde pour les crampes dans l'estomac et d'autres de toutes sortes.

En vente chez tous les pharmaciens, à 25 cts la bouteille.

Mères! Mères! Mères!

Êtes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas, et agréable à prendre. Il est ordonné par un des anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux États-Unis.

En vente partout à 25 cents la bouteille. Québec, 14 janvier 1884-1 an. Q

\$10 A \$1,000 DEPOSEES dans le STOCKS WALL STREET, conduisant à la fortune tous les mois. Livres envoyés gratuitement expliquant tous, chose. Adresser BAXTER & CIE., Banquiers, 17, Rue Wall, New-York.

Les visiteurs à Montréal

Il est très important pour tous ceux qui doivent aller visiter Montréal de savoir que l'hôtel le plus central et le mieux tenu de Montréal est sans contredit le splendide Hôtel Richelieu. On trouve à ce magnifique établissement tout le confort désirable à des prix très réduits.

La salle à dîner de cet hôtel est un vrai bijou en son genre: elle est élégamment garnie en gravures, artistiquement décorée de peintures du plus beau choix.

Les mets qui sont servis chaque jour ne laissent rien à désirer, et sont préparés avec tout l'art culinaire requis pour constituer une excellente cuisine.

Le grand choix que le consommateur peut faire sur la carte est propre à satisfaire les goûts des plus difficiles.

Quant à ce qui regarde le service, on saurait difficilement trouver mieux dans aucun autre hôtel de la Province. Les ordres sont exécutés par les servants avec la plus grande promptitude.

M. Durocher mérite des félicitations pour la manière habile avec laquelle il tient ce somptueux établissement. M. St-Arnaud, gérant de l'hôtel, est d'une politesse et d'une courtoisie digne d'éloge, à l'égard de tous ceux qui visitent ce magnifique hôtel.

Un sonnet électrique ne contribue pas pour peu à la prompte exécution des ordres donnés. Ajoutons à tous ces avantages la modicité des prix qui sont à la portée de la bourse de tout le monde, et nous croyons que la plus grande partie des voyageurs visiteront cet hôtel.

Comme les voitures de cet hôtel de première classe, sont toujours à l'arrivée et au départ des trains du chemin de fer et des vapeurs, on ne saurait donc mieux faire que d'aller et juger par nous-même des nombreux avantages que le public voyageur y rencontre en tout temps.

MARCHES DE QUÉBEC

Table of market prices for Flour and Grain in Quebec, dated 27 March 1884. Includes items like Farine (sup, extra, barrel), Extra du premier, and various types of grain.

Lards, Jambons, Etc., Etc.

Table of prices for Lard, Bacon, and other meats in Quebec, dated 27 March 1884. Includes items like Lard frais par 100 livres, Jambons, and various cuts of meat.

DÉCÈS

Funeral notices and obituaries for various individuals, including M. Auberg St-Jean, M. Pierre Marois, and others, with details of their passing and funeral arrangements.

LE TIERS-ORDRE

Notice regarding the Tiers-Ordre (Third Order) of St. Francis, including details about the Opuscule (booklet) and the new constitution of the order.

INSTITUT CANADIEN

Notice from the Canadian Institute regarding a meeting on Wednesday, 28 March, at 8 o'clock, with a presentation of a book.

SOUSSIONS

Notice regarding the submission of a book to the Canadian Institute, mentioning the author M. Ayotte & Cie.

La Banque Nationale

Notice from the National Bank of Canada regarding a dividend payment on March 24, 1884, and the upcoming general meeting on May 14.

J & W REID

Notice from J & W Reid, Paper Manufacturers, regarding their paper mill in Lorette and the services they provide for printing and bookbinding.

BAZAR

Notice regarding the Bazaar of St. Jean-Baptiste de Québec, held in honor of the Archbishop, with details about the location and date.

BAZAR

Notice regarding the Bazaar of St. Jean-Baptiste de Québec, held in honor of the Archbishop, with details about the location and date.

À vendre

Notice regarding the sale of various items, including 500 quarts of coltar, 250 gallons of green pitch, and other goods.

Vente Spéciale

Notice regarding a special sale of lamps for churches, including details about the quality and price of the lamps.

À vendre

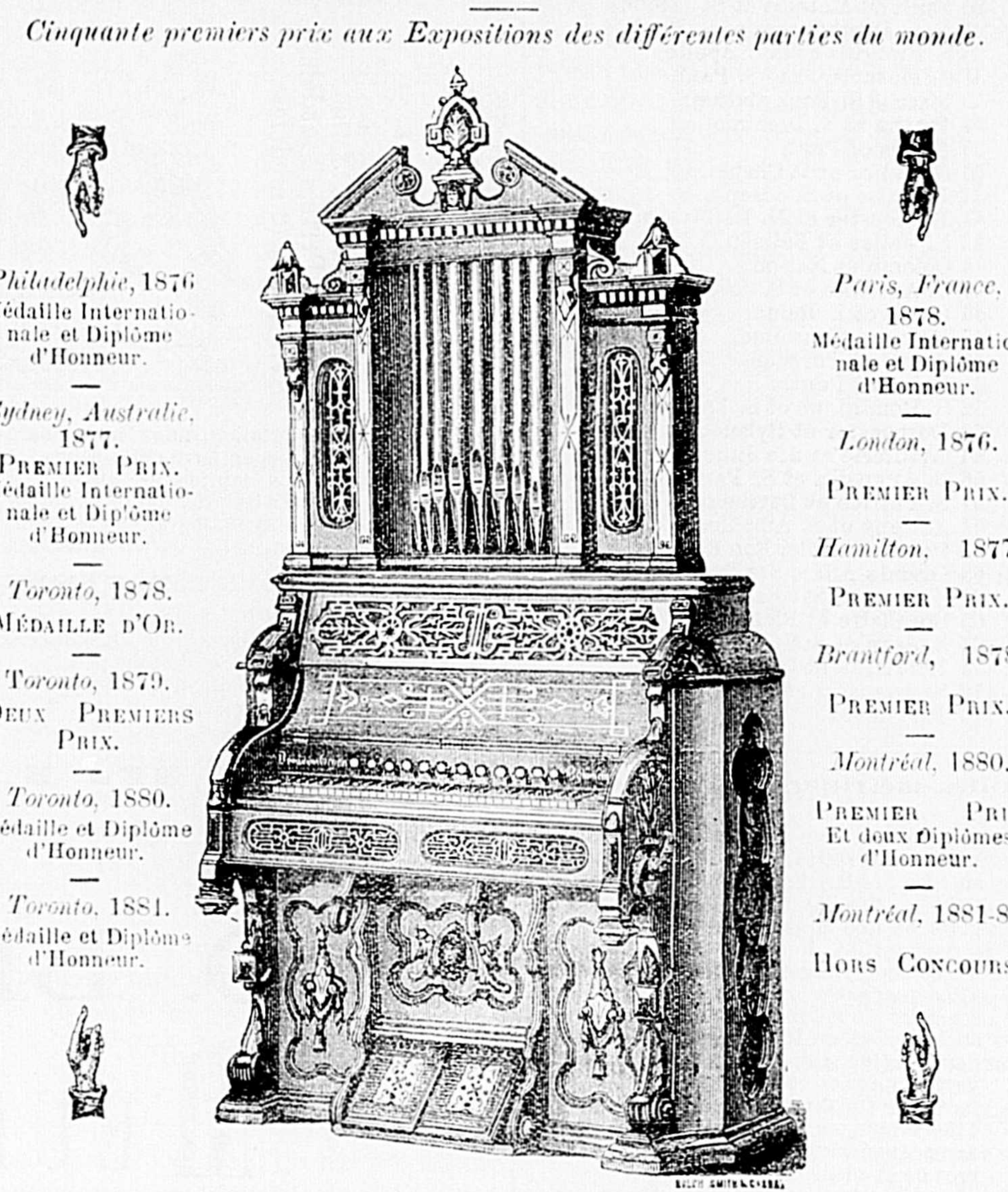
Notice regarding the sale of various items, including 500 quarts of coltar, 250 gallons of green pitch, and other goods.

Vente Spéciale

Notice regarding a special sale of lamps for churches, including details about the quality and price of the lamps.

Orgues-Harmoniums "DOMINION" FABRIQUES SPECIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE

Notice from L. E. N. Pratte regarding Dominion organs and harmoniums, highlighting their quality and availability for churches and communities.



Notice from L. E. N. Pratte regarding Dominion organs and harmoniums, highlighting their quality and availability for churches and communities.

Bazar annuel

Notice regarding the annual bazaar for the Sacred Heart of Jesus, including details about the location and date.

Bazar annuel

Notice regarding the annual bazaar for the Sacred Heart of Jesus, including details about the location and date.

Pianos et Harmoniums

Notice regarding the sale of pianos and harmoniums, including details about the quality and price of the instruments.

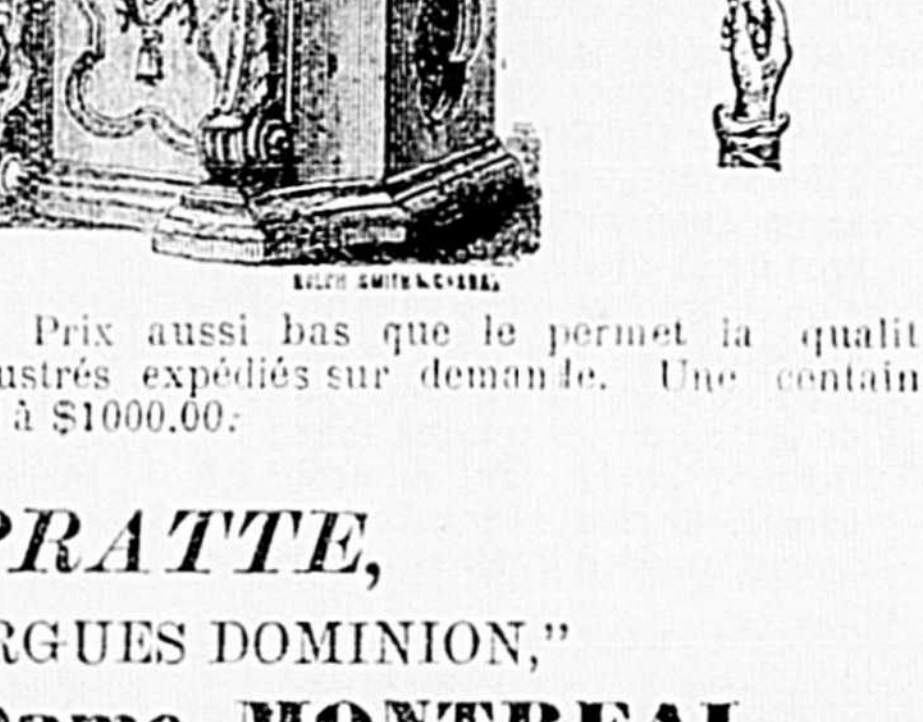
Une Merveilleuse Histoire

Notice regarding a remarkable story or advertisement, possibly related to a medical or scientific discovery.

Salsepareille d'Ayer

Notice regarding Ayer's Sarsaparilla, highlighting its benefits for various ailments and its reputation as a 'miraculous' medicine.

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE



Notice regarding a medical product or service, possibly related to the 'miraculous' story mentioned in the adjacent text.

Les Pilules et Onguent Holloway

Notice regarding Holloway's Pills and Ointment, highlighting their effectiveness for various ailments.

AVERTISSEMENTS

Notice regarding various advertisements and notices, including information about local businesses and services.

Société de Construction Permanente de Québec

Notice regarding the Permanent Construction Society of Quebec, including details about their services and contact information.

Une Merveilleuse Histoire

Notice regarding a remarkable story or advertisement, possibly related to a medical or scientific discovery.

Salsepareille d'Ayer

Notice regarding Ayer's Sarsaparilla, highlighting its benefits for various ailments and its reputation as a 'miraculous' medicine.

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE



Notice regarding a medical product or service, possibly related to the 'miraculous' story mentioned in the adjacent text.

Les Pilules et Onguent Holloway

Notice regarding Holloway's Pills and Ointment, highlighting their effectiveness for various ailments.

AVERTISSEMENTS

Notice regarding various advertisements and notices, including information about local businesses and services.

Société de Construction Permanente de Québec

Notice regarding the Permanent Construction Society of Quebec, including details about their services and contact information.

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi pernicieuses que les attaques de toux sèches qui affectent la gorge et les poumons...

Croup - Écoutez une Mère. Pendant un séjour à la campagne, j'ai vu un enfant atteint de croup...

Bronchites. Je souffrais depuis huit ans de Bronchites, et j'avais essayé de tous les remèdes possibles...

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendra par tous les droguistes.

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

CHEMINS DE FER DU NORD

Il y a deux trains à passagers chaque jour de Québec à Montréal et vice-versa.

INTERCOLONIAL

Heure de Québec. Quitteront la Pointe Lévis: Train pour Halifax et St-Jean à 7.30 A. M.

GRAND-TRONC

Quittera la Pointe Lévis à 11.00 a. m. pour Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Gerham, Lewiston, Portland et Montréal.

QUÉBEC-CENTRAL

Les convois circulent comme suit: de Lévis à Sherbrooke, 10.00 a. m., convoi de la maille, arrivant à la jonction de la Beauce à 1.05 p. m.

TRAVERSE DU GRAND-TRONC

QUÉBEC STATION DE LEVIS A. M. 6.45 Express pour Halifax.

QUÉBEC-CENTRAL

Les convois circulent comme suit: de Lévis à Sherbrooke, 10.00 a. m., convoi de la maille, arrivant à la jonction de la Beauce à 1.05 p. m.

TRAVERSE DU GRAND-TRONC

QUÉBEC STATION DE LEVIS A. M. 6.45 Express pour Halifax.

QUÉBEC-CENTRAL

Les convois circulent comme suit: de Lévis à Sherbrooke, 10.00 a. m., convoi de la maille, arrivant à la jonction de la Beauce à 1.05 p. m.

Marché au Bois

Prix par corde. Québec, 29 janvier 1884.

Table listing wood prices: Erable de 3 pieds, Merisier, Hêtre, etc.

Télégraphe d'alarme de Québec

- 1 rue Ste Ursule, station centrale. 2 Ste Anne et Auteuil. 3 Grisons et Ste Geneviève.

Unités métriques internationales

Le mètre (dix-millionième partie du quart du méridien terrestre, vaut 3 pieds 3 pouces, ou 1 verge et 1/10.

VOLEURS ET CAPACITÉS

Le mètre cube, ou stère, ou tonneau, vaut 1 verge cube et 1/10, soit 34 pieds cubes, ou 230 gallons, ou près de 2 minots.

R. MORGAN, Marchand de musique.

Désire appeler l'attention du public sur un assortiment d'articles récemment reçus.

BEAZER

Avec l'autorisation de Mgr l'Archevêque de Québec, un bazar au profit du sanctuaire de N.-D. de Lourdes, à St-Sauveur, aura lieu dans la première quinzaine de septembre prochain.

LIBRAIRIE ST-JOSEPH

RECUEIL de neuvaines en l'honneur de la Ste Vierge, suivies d'une neuvaine à Ste Anne.

MANUFACTURE

STATUES RELIGIEUSES, C. B. LANCTOT,

268, Rue Notre-Dame, Montréal, P. Q.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos nombreuses pratiques, que nous venons de recevoir un très grand et magnifique choix de statues de toutes sortes:



OUTRE cette importation, nous nous chargerons aussi de faire venir tout autre statue qui puisse être désirée, en terre cuite pour extérieur, et de tout autre matériel.

TOUJOURS EN MAINS

Le plus bel assortiment de chasubles, chapes dalmatiques, voiles, bourses, étoles, etc. et de toutes descriptions et de tous prix.

C. O. BEDARD, MEUBLIER

No 288 RUE SAINT-JOSEPH.

(En face de son ancien poste et sur le terrain de l'ancien cimetière)

SAINTE-ROCHE

A constamment un assortiment complet de MEUBLES, tels que ameublement de Chambre à coucher, de Salon, de Salle à diner, etc.

FOURRURES.

J'OFFRE en ce moment au public un assortiment considérable et varié de FOURRURES FABRIQUÉES, comprenant:

MANCHONS, CHAPEAUX, GANTS, HABITS, GILETS, MANTEAUX, COLLERETTES, etc. etc.

Robes de Buffles, de Loup, de Beaux musqué pour Sleigh.

LE TOUT A BAS PRIX POUR ARGENT COMPTANT.

Gants en Buckskin, Caribou et en Chevreau et Moutons.

Mocassins, Raquettes et Toboggans.

J. C. PATERSON, 27, RUE BUADE.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

1883-Arrangement d'Hiver-1884

LE et après le LUNDI, 10 décembre, les convois de ce chemin de fer circuleront tous les jours, excepté les dimanches, comme suit:

Quitteront la Pointe Lévis: Pour Halifax et St-Jean à 7.30 A. M.

De Halifax et St-Jean à 7.30 P. M. De la Rivière du Loup à 1.30 P. M.

Le Pullman quittant Lévis les Mardi, Jeudi et Samedi va jusqu'à Halifax, et celui partant les Lundi, Mercredi et Vendredi, va jusqu'à St-Jean.

Tous les trains circuleront d'après le temps officiel de l'Est.

D. POTTINGER, Surlintendant en chef.

Bureau du chemin de fer, Moncton, N. B., 6 décembre 1883.

LOUIS JOBIN, STATUAIRE

COIN des RUES CLAIR FONTAINE et BURTON, QUARTIER MONTCALM, QUÉBEC

Québec, 5 mai 1883.

EN VENTE LE CALENDRIER DU Diocèse de Rimouski POUR 1884

PUBLIÉ PAR LÉGER BROUSSEAU. Indiquant la date de la solennité des QUARANTE HEURES en chaque paroisse, et approuvé par l'Evêque de Rimouski.

S'adresser pour la vente en gros, à Québec, chez l'éditeur, 9, rue Buade.

En dépôt chez la plupart de marchands de la Province.

Avis important!

Bonne Nouvelle!

AUX MESSIEURS DU CLERGE, AUX CURÉS, AUX SEMINARISTES, AUX MANSUETES RELIGIEUSES.

Le soussigné a l'honneur d'informer les V. M. du Clergé, MM. les directeurs de Séminaires et de Collèges, et ses nombreuses pratiques en général, qu'il vient de faire publier, sous la surveillance de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, une nouvelle édition complète du PAROISSIEN NOTÉ.

Cette édition contient toutes les nouvelles fêtes des Saints qui n'étaient pas encore insérées dans l'ancienne édition, et qui ne se trouvent pas non plus dans le Graduel ni dans le Vespéral.

Cette nouvelle édition est parfaite sous tous les rapports, soit pour la qualité du papier, la beauté de l'impression et la solidité de la reliure.

Je recevrai toutes commandes que l'on m'adressera, et je ferai exécuter avec la plus scrupuleuse ponctualité.

Je dois faire remarquer que, vu l'augmentation du volume, il a fallu faire subir au PAROISSIEN NOTÉ à cause des nouvelles fêtes, l'amélioration apportée dans le choix du papier et surtout la belle impression de l'ouvrage, j'ai été obligé d'en élever le prix à \$1.00 l'exemplaire et à \$10.80 la douzaine.

Malgré cette augmentation apparente, ce n'est pas un inconvénient, car le livre est de beaucoup plus considérable et mieux imprimé qu'auparavant; ce livre est le meilleur marché qui ait paru jusqu'à présent.

Etant à la veille de faire des améliorations considérables à mon établissement, je suis disposé à vendre tout le fonds de mes marchandises à une grande réduction pour

ARGENT COMPTANT. On trouvera à mon établissement l'assortiment le plus complet et le plus varié.

Je me chargerai de toutes commandes que l'on voudra bien me confier pour l'importation de Livres, d'Ornements d'Eglise, de Cloches ou d'autres articles.

Une visite est respectueusement sollicitée.

J. A. LANGLAIS, LIBRAIRE

No 177, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec. Québec, 27 mars 1883

CORYZINE.

CONTRE LE RHUME DE CERVEAU (Coryza).

CE remède d'un arôme agréable est sous la forme d'une POUDDRE BLANCHE et contenu dans une petite bouteille. Le prix en est de 25 CENTIMS. Prix en gros \$2.00 la douzaine.

Le but de la "Coryzine" est d'atténuer toutes les sensations désagréables du Coryza en agissant directement sur le mal, cette poudre se dissout dans les mucosités et protège les membranes enflammées du contact de l'air.

En vente seulement au bureau du COURRIER DU CANADA.

CONDITIONS

du

Courrier du Canada

Prix de l'Abonnement

EDITION QUOTIDIENNE.

CANADA: Un an \$6.00, Six mois \$3.00, Trois mois \$1.50.

ANGLETERRE: Un an \$25.00, Six mois \$12.00, Trois mois \$6.00.

FRANCE: Un an 60 francs, Six mois 30 francs, Trois mois 15 francs.

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir:

Six lignes et au-dessous 50 centimes. Pour chaque insertion subséquente 12 centimes.

Elles sont insérées à raison de 10 centimes par ligne pour la première insertion, et de 5 centimes pour les insertions subséquentes.

Reclames: 20 cents la ligne. Les annonces, les reclames, les abonnements doivent être adressés à

Leger Brousseau, EDITEUR-PROPRIETAIRE.

RUE BUADE, HAUTE-VILLE, QUEBEC.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR LÉGER BROUSSEAU

Editeur-Propriétaire, No 9, rue Buade, Haute-Ville, Québec